



Mardi 18 mai 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### COMMERCE

#### Réouverture des bars et restaurants

##### La Ville facilite l'exploitation des commerces en terrasse

Dès demain, les terrasses des bars et restaurants rouvrent dans le respect des règles sanitaires imposées par l'Etat.

Pour faciliter la reprise d'activité de ces lieux de vie, la Ville permet l'extension des espaces de terrasses sur le domaine public, dans le respect des règles sanitaires.

Si la configuration des lieux le permet, la perte des surfaces intérieures peut être compensée par le déploiement de tables supplémentaires sur le domaine public.

Ces extensions sont attribuées selon plusieurs critères. La Ville veille au respect des principes d'occupation du domaine public en vigueur, à la qualité esthétique du mobilier et à sa bonne insertion dans l'environnement (devanture, façade).

Chaque établissement a la possibilité de solliciter la Ville en adressant sa demande par mail à l'adresse [demande.terrasse@annecy.fr](mailto:demande.terrasse@annecy.fr).

*« Il est impératif d'accompagner ce secteur très touché par la crise de la Covid-19. La Ville facilite l'extension des terrasses pour permettre aux commerçants de reprendre leur activité dans les meilleures conditions possibles, tout en garantissant l'accès des usagers à l'espace public et en veillant à limiter les nuisances sonores ». Frédérique Lardet, Maire adjointe en charge de l'économie locale et du commerce de proximité.*

